

**COMMUNE DE
LIVAROT-PAYS-D'AUGE**

DOSSIER N° DP 014 371 25 00095

Demande du : 19/08/2025

Nature du projet : Création d'une terrasse surélevée en extension de l'habitation.

Adresse du projet :

220 Chemin de Butenval

14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Parcelle(s) : 14371 696 B 140

DESTINATAIRE

MONSIEUR HUARD DE VERNEUIL AMAURY

JEAN ANTOINE MARIE

18 RUE DE LA PROCESSION

75015 PARIS 15

OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Déclaration préalable

Monsieur,

En date du 19/08/2025, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Déclaration préalable pour le projet cité en référence.

Par lettre du 11/09/2025, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 11/12/2025).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : 21. 01. 2026

Le Maire, M. Frédéric LEGOUVERNEUR

**Le Maire-Adjoint,
Chargé de l'Administration
Michel PITARD**

Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales